

Séance du 1^{er} juillet 2016

Nombre de conseillers	Noms	Présents	Absents	Absents non excusés	Pouvoirs de vote donné à :
En exercice : 11					
Présents : 10	BERNARD Jean-Paul, maire				
Votants : 10+1	CUGNIET Patrick, 1 ^{er} adjoint				
	SANCHEZ Alain, 2 nd adjoint				
	POUGET Hélène				
	CUZIN Bernard				
	TOMA Christine				
	ORCEL Jean-Pierre				
	GIGAREL Nadine				
	BAYO Michel				
	BURIAND Nancy				J-P BERNARD
	GONZALVEZ Pascal				

Secrétaire de séance
M. CUGNIET
Patrick
Date de la convocation:
20/06/2016

L'an deux mille seize, le 1^{er} du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PLAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BERNARD, Maire.

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération portant sur la location de la vaisselle qui est à la salle des fêtes. Pas d'opposition.

Délibération N° D24_07_2016

Classification : 9.1

Objet : Envoi des convocations du Conseil Municipal par courriel

Monsieur le Maire fait mention de l'article L 2121-10 du CGCT qui énonce que la convocation du conseil municipal « est adressée par écrit, au domicile des conseillers municipaux ou, s'ils en font la demande, envoyée à une autre adresse ou transmise de manière dématérialisée ». Cela permet donc la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée.

Toutefois, la capacité d'utiliser Internet n'étant pas généralisée, il paraît essentiel de permettre à tous les élus communaux d'être convoqués dans les formes qui leur sont accessibles pour assurer leur information.

C'est pourquoi, monsieur le Maire interroge les membres du conseil municipal afin de savoir s'ils souhaitent voir mettre en place les convocations sous la forme de courriel.

Il rappelle que dans tous les cas, les modalités de la convocation reposent sur un choix du conseiller lui-même.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents

ADOPTE la proposition de la dématérialisation des convocations du conseil municipal et

ACCEPTE que les convocations du conseil municipal leur soient envoyées par courriel. Il est demandé à ce que les convocations soient également adressées par courrier.

Délibération N° D25_07_2016
Classification : 9.1

Objet : SEDI : travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité **tranche 1**

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés affaire 14-199-308 enfouissement BT/FT Sortie Village Tranche 1:

SEDI - PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL réseau DP électricité		24-mai-16		
Collectivité	commune	Accusé de réception et Bon Pour Accord Date : Cachet, signature :		
Nom	PLAN			
N° affaire	14-199-308			
Libellé	Enfouissement BT/FT sortie du village Tranche 1			
PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION		FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL		
Coût d'objectif	72 130	Subvention	montant	64 319
Maîtrise d'œuvre	6 269	Participation TCFE		16 080
Coordination SPS	0	Participation tiers	0	0
Raccord ERDF	2 000	TVA récupérée	0	0
	0	source ERDF ou FCTVA ?	ERDF	
TOTAL HT	80 399	montant		16 080
TVA	16 080	Prise en charge frais SEDI		4 282
Frais SEDI	4 282	Total financé		100 761
Prix de revient TTC	100 761	Participation COMMUNE		0
MODALITES DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS		<i>dont participation frais SEDI :</i>		
Paiement comptant, en 3 versements :		<i>et contribution aux investissements :</i>		
		un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) :		0
		un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) :		0
		un solde sur présentation du décompte définitif :		0
		Contribution totale :		0

Collectivité : commune de PLAN
Opération : 14-199-308
Enfouissement BT/FT sortie du village- **Tranche 1**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 100 761 €
 Le montant total des financements externes s'élèvent à : 100 761 €
 La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 0 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil municipal, entendu cet exposé

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

prix de revient prévisionnel TTC : 100 761 €
 Financements externes : 100 761 €
 Participation prévisionnelle : 0 €
 (contribution aux investissements)

- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **0.00 €**

Délibération N° D26_07_2016

Classification : 9.1

Objet : SEDI : travaux sur réseau France Télécom - sortie du village- **Tranche 1**

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés affaire 14-199-308 enfouissement BT/FT sortie du village Tranche 1 :

SEDI - PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL Réseau FRANCE TELECOM		24-mai-16	
Collectivité commune Nom PLAN N° affaire 14-199-308 Libellé Enfouissement BT/FT sortie du village Tranche 1		Accusé de réception et Bon Pour Accord Date : Cachet, signature :	
PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION Coût d'objectif 8 500 Maîtrise d'oeuvre 553 Coordination SPS 0 Raccord ERDF 0 0 0 TOTAL HT 9 053 TVA 1 811 Frais SEDI 1 019 Prix de revient TTC 11 883 Prix de revient HT câblage FT 4 295		FINANCEMENT PREVISIONNEL Subvention SE38 montant 0 Participation France Télécom (Fourniture) TTC 2 317 Participation France Télécom (Câblage) HT 3 522 Total financé 5 839 Participation COMMUNE 10 339 dont participation frais SEDI : 1 019 et contribution aux investissements : 9 320	
OPTIONS DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS 1 - Paiement comptant, en deux versements : <small>(quel que soit le montant de la contribution aux investissements)</small>		un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) : 2 796 un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) : 4 660 un solde sur présentation du décompte définitif : 1 864 Contribution totale : 9 320	

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 16 178 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 5 839 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 9 320 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil municipal, entendu cet exposé

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

prix de revient prévisionnel TTC : 16 178 €

Financements externes : 5 839 €

Participation prévisionnelle : 10 339 €

(contribution aux investissements)

- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **9 320 € pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)**

Délibération N° D27_07_2016

Classification : 9.1

Objet : SEDI : travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité - **tranche 2**

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés 14-441-308 enfouissement BT/FT Sortie Village Tranche 2 :

SEDI - PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL réseau DP électricité		31-mai-16																																	
Collectivité	commune	Accusé de réception et Bon Pour Accord Date : Cachet, signature :																																	
Nom	PLAN																																		
N° affaire	14-441-308																																		
Libellé	Enfouissement BT/FT sortie du village Tranche 2																																		
PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION		FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL <table border="1"> <tr> <td>Subvention</td> <td>montant</td> <td>39 432</td> </tr> <tr> <td>Participation TCFE</td> <td></td> <td>16 694</td> </tr> <tr> <td>Participation tiers</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>TVA récupérée</td> <td>source ERDF ou FCTVA ?</td> <td>ERDF</td> </tr> <tr> <td></td> <td>montant</td> <td>13 960</td> </tr> <tr> <td>Prise en charge frais SEDI</td> <td></td> <td>3 027</td> </tr> <tr> <td>Total financé</td> <td></td> <td>73 112</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Participation COMMUNE</td> <td>14 152</td> </tr> <tr> <td colspan="2">dont participation frais SEDI :</td> <td>479</td> </tr> <tr> <td colspan="2">et contribution aux investissements :</td> <td>13 673</td> </tr> </table>	Subvention	montant	39 432	Participation TCFE		16 694	Participation tiers	0	0		0	0	TVA récupérée	source ERDF ou FCTVA ?	ERDF		montant	13 960	Prise en charge frais SEDI		3 027	Total financé		73 112	Participation COMMUNE		14 152	dont participation frais SEDI :		479	et contribution aux investissements :		13 673
Subvention	montant		39 432																																
Participation TCFE			16 694																																
Participation tiers	0		0																																
	0		0																																
TVA récupérée	source ERDF ou FCTVA ?		ERDF																																
	montant		13 960																																
Prise en charge frais SEDI			3 027																																
Total financé			73 112																																
Participation COMMUNE			14 152																																
dont participation frais SEDI :		479																																	
et contribution aux investissements :		13 673																																	
Coût d'objectif	63 374																																		
Maîtrise d'œuvre	5 925																																		
Coordination SPS	0																																		
	0	500																																	
	0	0																																	
TOTAL HT	69 799																																		
TVA	13 960																																		
Frais SEDI	3 506																																		
Prix de revient TTC	87 265																																		
MODALITES DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS																																			
Paiement comptant, en 3 versements :																																			
	un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) :	4 102																																	
	un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) :	6 837																																	
	un solde sur présentation du décompte définitif :	2 735																																	
	Contribution totale :	13 673																																	

Collectivité : commune de PLAN

Opération : 14-441-308

Enfouissement BT/FT sortie du village- **Tranche 2**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 87 265 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 73 112 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 13 673 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil municipal, entendu cet exposé

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

prix de revient prévisionnel TTC : 87 265 €

Financements externes : 73 112 €

Participation prévisionnelle : 14 152 €

(contribution aux investissements)

- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **13 673 € pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).**

Délibération N° D28_07_2016

Classification : 9.1

Objet : SEDI : travaux sur réseau France Télécom - sortie du village- **Tranche 2**

Suite à la demande de la commune, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés affaire 14-441-308 Enfouissement BT/FT sortie du village Tranche 2 :

SEDI - PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL réseau FRANCE TELECOM

31-mai-16

Collectivité	commune
Nom	PLAN
N° affaire	14-441-308
Libellé	Enfouissement BT/FT sortie du village Tranche 2

Accusé de réception et Bon Pour Accord

Date :

Cachet, signature : *de Marie*
Jean-Paul PERWARD



PRIX DE REVIENT GLOBAL DE L'OPERATION	
Coût d'objectif	5 533
Maîtrise d'œuvre	360
Coordination SPS	0
	0
	0
TOTAL HT	5 893
TVA	1 179
Frais SEDI	897
Prix de revient TTC	7 969
Prix de revient HT câblage FT	2 953

FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Subvention SE38	0
Participation France Télécom (Fourniture) TTC	2 376
Participation France Télécom (Câblage) HT	2 421
Total financé	4 797
Participation COMMUNE	6 124
dont participation frais SEDI :	897
et contribution aux investissements :	5 227

OPTIONS DE CONTRIBUTION AUX INVESTISSEMENTS

1 - Paiement comptant, en deux versements :	un acompte de 30% de la contribution (à l'émission de l'OS n°1) :	1 568
	un acompte de 50% de la contribution (2 mois après début travaux) :	2 614
	un solde sur présentation du décompte définitif :	1 045
	Contribution totale :	5 227

(quel que soit le montant de la contribution aux investissements)

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 10 922 €
 Le montant total des financements externes s'élèvent à : 4 797 €
 La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 5 227 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil municipal, entendu cet exposé

- Prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

prix de revient prévisionnel TTC : 10 922 €
 Financements externes : 4 797 €
 Participation prévisionnelle : 6 124 €
 (contribution aux investissements)

- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **5 227 € pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)**

Délibération N° D29_07_2016
Classification : 9.1

Objet : Location de la vaisselle

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil précédent, un membre de l'assemblée avait exprimé la difficulté que rencontrait le Comité des Fêtes et des Sports de PLAN dans la gestion de la location de la vaisselle.

Aussi, afin de simplifier le travail de chacun, Monsieur le Maire propose que la commune prenne cette responsabilité à sa charge.

Ainsi, il est proposé que :

- La vaisselle soit louée par la commune à compter du 02 juillet 2016 à toute personne qui le souhaiterait, habitant ou non la commune, pour un montant forfaitaire de 30.00 €.
- La vaisselle de la salle soit louée uniquement si la salle Gabriel MARTIN est louée et uniquement durant le temps de la location.
- Une convention de location de la vaisselle soit signée par le loueur AVANT la prise de possession du bien

Concernant les associations de la commune de PLAN, il est entendu que la vaisselle sera mise à disposition de chacune d'entre elles à titre gratuit quel que soit le nombre de location annuelle.

Il est entendu que la location de la vaisselle fera l'objet de la signature d'un contrat de location annexé à la présente délibération.

Une caution de 60.00 € sera demandée et restituée dans son intégralité si le locataire restitue le bien loué dans le même état que lors du début de la location. En cas de non restitution ou de restitution partiel, il sera précisé les conditions de restitution de la caution dans le contenu du contrat de location de la vaisselle qui sera remis au locataire AVANT la prise de possession du bien.

De même, en cas d'annulation, il faudra se référer au contrat de location.

L'exposé entendu, l'ensemble des membres du conseil municipal

AUTORISE M. le maire

- à faire établir un contrat de location et à le signer ainsi que tous documents se rapportant à la location de la vaisselle tel que défini dans la délibération.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de location qui est accepté dans son intégralité.

LOCATION VAISSELLE

CONTRAT DE LOCATION

ENTRE la commune de PLAN, sise 375 Rue Jean Bernard 38590 PLAN, représentée par son maire, Jean-Paul BERNARD,

Et

Le locataire de la salle GABRIEL MARTIN désigné ci-dessous

M. Mme - Association

Nom :

Prénom :

Adresse :
Numéro de tél :
Courriel :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Le propriétaire donne en location le bien ci-dessous :

Article 2 : Durée du contrat

Le bien est loué pour une durée égale à celle de la location de la salle Gabriel MARTIN

Lieu : Salle GABRIEL MARTIN

La période de location commence le

Cette période de location et son contrat prennent fin leà :

- 11h00
- 19h00

Article 3 : Prix de la location

Le locataire accepte de louer le bien pour une somme de 30.00 €

Le paiement pourra s'effectuer en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public

Cette somme sera payée à la signature du contrat pour un montant de 30.00 €.

Un reçu sera alors remis au locataire.

L'annulation du contrat fera l'objet d'un prix de location équivalente à la moitié du montant du contrat ou de la totalité si cette annulation intervient moins de 15 jours AVANT la date de location de la vaisselle.

Article 4 : Sous-location, cession

Le locataire ne peut ni sous-louer, ni céder, ni revendre le bien.

Article 5 : Cautionnement

Le locataire remet au propriétaire lors de la prise du bien en location une caution NON ENCAISSEE de 60.00 euros.

Cette caution est restituée dans son intégralité lorsque le locataire restitue le bien au propriétaire, et après contrôle du matériel en retour. Le locataire signataire du contrat de location doit être présent lors du retour de la vaisselle louée afin de signer l'inventaire. La vaisselle rendue doit avoir été lavée et être propre.

Si la vaisselle est rendue non lavée, la caution sera encaissée.

En cas de non restitution ou restitution partielle du bien, ou endommagé, par le locataire, celui-ci sera tenu de payer la valeur de l'article.

Les éventuels frais de recouvrement seront à la charge du locataire et la caution ne sera restituée qu'une fois que la valeur de l'article assortie des éventuels frais de recouvrement aura été payée au propriétaire.

Réserve de propriété :

La vaisselle louée reste l'entière propriété de la COMMUNE de PLAN et le locataire s'interdit de se laisser saisir par un créancier.

Article 6 : Entretien, dégâts et vol

Le locataire s'engage à utiliser le bien à des fins légales et conforme aux usages et aux bonnes mœurs. Le locataire s'engage à en prendre soin et veiller à l'intégrité du bien.

Article 7 : Responsabilité

Le locataire déclare être capable et avoir toute aptitude (permis, capacité juridique et légale) à utiliser le bien loué. Le locataire accepte de prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à une bonne utilisation du bien.

Article 8 : Retour de la vaisselle

Le locataire et le propriétaire signeront le formulaire « retour de la vaisselle » annexé au présent contrat de location.

Le loueur reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat de location et s'engage à le respecter.

(signatures)

ANNEXE 1 - Retour de la VAISSELLE

La vaisselle est restituée

PROPRE

DANS SON INTEGRITE

Date :

Horaire :

Lieu : SALLE GABRIEL MARTIN

La caution peut être remise au locataire

Le locataire se verra rendre sa caution uniquement lorsqu'il aura remplacé le bien manquant ou endommagé.

La caution fera l'objet d'un encaissement

(signatures)